

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à
chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de
la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-
nonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le
département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Mai

LES PETITES SUCCESSIONS

Le projet de budget présenté par M. Poincaré contenait, ainsi qu'on s'en souvient une série de modifications à la législation actuellement existante sur les successions. L'objet principal de ces modifications était d'introduire la règle, dès longtemps réclamée et justifiée, de la déduction du passif et de dégrever les petites successions en frappant les grosses, d'un droit d'autant plus fort qu'elles montaient elles-mêmes à un chiffre plus élevé. C'est ainsi qu'en ligne directe, le droit, qui est actuellement de 12 fr. 50 pour une succession de 1,000 fr. serait abaissé à 5 fr. seulement ; pour 2,000 fr., au lieu de 25 fr., il serait réduit à 15 fr. Au delà, le dégrèvement ne tarde pas à disparaître, pour faire place bientôt à une majoration progressive. Ce sont du moins les chiffres du projet primitif de M. Poincaré qui a été, à la dernière heure, disjoint du budget, pour n'en pas prolonger encore l'examen, et qui doit être, après la rentrée, l'objet d'une discussion spéciale.

Certes, il y aurait là une réforme qui ne serait pas sans importance. Mais allégera-t-elle, d'une manière très sensible, les charges qui pèsent sur les petites successions ? En un mot sera-t-elle suffisante ? Une étude de M. Charles Parmentier, publiée par le *Journal des Economistes*, émet à ce sujet des doutes appuyés sur des chiffres, malheureusement très concluants. Comme elle le fait ressortir, ce qui est onéreux, sous le régime actuel, ce sont les frais et les formalités bien plus que les droits de succession. Peu importe à un fils d'être dégrèvement de 7 fr. 50 sur un héritage de 1,000 fr. s'il continue à dépenser le quart, ou plus, de ce qui lui revient, pour être mis en possession du reste. Le moindre testament olographe doit être déposé chez un notaire et présenté au président du tribunal, ce qui entraîne, outre des dérangements et des pertes de

temps, des honoraires pour le notaire et des émoluments pour le greffier, déjà supérieurs de beaucoup au droit de mutation. Arrive alors l'inventaire, souvent accompagné d'opposition et de levée des scellés, puis le partage entre les ayants-droit. Pour peu qu'ils soient nombreux, les vacations de l'officier ministériel se multiplieront, de sorte que la note sera d'autant plus élevée que la part de chacun sera plus restreinte. S'il y a des mineurs, c'est la ruine ; car il faudra recourir à la vente judiciaire. Encore supposons-nous que les choses se passent le plus simplement du monde. Mais il suffit qu'un des copartageants se montre récalcitrant pour que les frais s'élèvent à une somme encore bien plus forte. Que restera-t-il alors d'un modeste héritage.

Or, les petits héritages sont la règle. Sur 280,000 successions, en ligne directe, déclarées à l'enregistrement en 1892, il s'en trouve, autant qu'on en peut juger, 252,000 dont le montant n'atteint pas 6,000 fr. soit neuf sur dix. Qu'il y ait deux ou trois héritiers en moyenne, ce qui n'a certes rien d'anormal, et on voit quelle sera la part de chacun. Cette savante procédure, la même pour une fortune princière et pour un infime patrimoine, réduit ce dernier à néant.

Comme le remarque M. Parmentier, le travail d'une génération, dans les classes pauvres, est presque perdu pour la suivante ; c'est l'éternel recommencement imposé aux familles indigentes qui tentent de se créer un patrimoine. L'héritage ne se transmet pas, il est volatilisé dans les opérations multiples qui président à la transmission. La stricte observation de la loi n'en laisse rien. Assurément rien n'est plus contraire aux intentions du législateur. A une époque où la sollicitude pour les « déshérités » est la plateforme électorale de tous les partis, il est incroyable que la procédure arrive à dépouiller de leur petit héritage ceux qui en ont un. On parle toujours de constituer, d'assurer un foyer à ceux qui n'en ont pas : en attendant qu'on y réussisse, on devrait

bien laisser à ceux qui possèdent quelque chose la possibilité de le transmettre à leurs enfants. Il est plus simple et plus sûr de sauvegarder la petite propriété que de la faire naître.

La loi projetée s'inspire de ce sentiment ; mais si les errements actuels sont maintenus, le dégrèvement qu'elle annonce demeurera illusoire. Nous avons un indice de ce qui se passera par l'exemple de ce qui s'est passé pour les ventes judiciaires. Une loi du 23 octobre 1884 avait eu pour objet de les dégrever ; mais grâce aux mystères de la procédure, le résultat a été à peu près négatif. Le rapport du garde des sceaux sur l'administration de la justice civile en 1891, avoue que les espérances fondées sur elle « sont bien loin de s'être pleinement réalisées. » Et il donne des chiffres empruntés à l'année 1890. Il cite, entr'autres, l'exemple d'une adjudication de 756 fr. où l'acheteur verse 905 fr. quand le vendeur en reçoit 583 fr. En présence d'une telle situation, une détaxe de 7 fr. 50 pour un héritage de 1,000 fr. est un palliatif anodin. Le Trésor fait un sacrifice dont les intéressés ne s'apercevront guère ! On a trouvé excessif, et non sans raison, le taux de 19 0/0 proposé pour les plus gros héritages : en réalité, les petits continueront à payer bien davantage. Un dégrèvement non accompagné d'une simplification des formalités et des frais n'est qu'un leurre.

Est-il donc impossible d'alléger, « d'échelonner » cette procédure successorale, au moins en ce qui concerne les petites successions : On ne saurait le prétendre. Ainsi la loi qui a pour objet de favoriser la construction et l'achat des maisons à bon marché est entrée dans cette voie. Un immeuble de cette catégorie pourra rester, par décision du juge de paix, cinq ans dans l'indivision, sur la demande d'un des enfants ou du conjoint survivant. De plus, chacun des héritiers peut le reprendre sur estimation, et, s'il y a plusieurs compétiteurs, la préférence est donnée à celui que le défunt a dési-

gné ou que la majorité des intéressés choisit, ou même à celui qu'indique le tirage au sort. Toutes les précautions sont prises pour que la maison familiale reste dans la famille, ce qui est l'essentiel.

En résumé, comme le remarque l'auteur de ce très sage article, le véritable dégrèvement des petites successions ne consiste pas en une réduction de quelques francs sur les droits de mutation ; ce qu'il faudrait surtout empêcher, c'est la disparition du petit héritage lui-même, en lui épargnant des frais de procédure aussi excessifs qu'ils sont justes, — et l'on peut dire meurtriers.

J. QUERCYTAÏN.

Incident de frontière

De la Patrie :

Est-il vrai, que mercredi dernier une quarantaine de soldats allemands, conduits par des officiers en uniforme, aient pénétré sur le territoire français et se soient avancés à plus de cent cinquante mètres de la ligne frontière à Bouxieres-sous-Froidmont ?

Est-il vrai que les officiers, armés de lorgnettes d'approche et de cartes, se soient livrés à des investigations topographiques et à des recherches qui caractérisent dans tous les pays le délit d'espionnage ?

Est-il vrai qu'après être restés trois heures sur le territoire français, de neuf heures du matin à midi, ils se soient retirés tranquillement, en chantant quelques couplets d'une chanson odieuse, contre la France et les Français ?

Est-il vrai que le poteau frontière, placé sur la route de Sainte-Marie-aux-Chênes à Homécourt, entre les bornes frontières 396 et 397, ait été arraché du sol et traîné sur le territoire allemand.

Si toutes ces nouvelles qui nous sont télégraphiées de Nancy, sont exactes, que fait le gouvernement ? Croit-il que la visite à Kiel soit suffisante pour résoudre des incidents de frontière de la nature de ceux auxquels nous faisons allusion ?

Le péril Jaune

Du Matin :

Si, pour ne pas mourir de faim, il faut à notre ouvrier un salaire moyen de 5 fr., à Paris et de 3 fr. 50 en province, cela provient de ce que cet

— Tu n'a pas réussi ?

— A quoi ? demanda-t-il, comme sortant d'un rêve.

— Mais, fit la femme intimidée, je croyais que tu allais pour avoir de l'argent. Tu sais que nous n'avons plus rien... Le propriétaire nous menace... Il est venu tout à l'heure encore, après ton départ. Jean sera le poing.

— Le misérable !

— Dame ! il fait son métier... C'est son métier de demander de l'argent.

— Ce n'est pas son métier... de venir précisément quand je ne suis pas là.

— Crois-tu donc, fit la femme, qu'il me fait la cour ?

— Je ne le crois pas, j'en suis sûr...

— Tu sais bien...

— Oui, oui, je sais bien, répliqua Jean d'un ton farouche... Tant que ça va bien, ça va bien, mais quand ça va mal...

Il se leva.

La femme jeta sur lui ses yeux intimidés.

— Tu es méfiant... dit-elle. Tu as quelque chose que tu ne veux pas me dire... qui te contrarie... Si tu n'a pas d'argent, nous attendrons encore... Tu sais bien que je t'aime, que je t'aime pauvre, sans rien... que m'importent les richesses, pourvu que je t'aie?... Ne t'ai-je pas tout sacrifié ? Ne t'aimerais-je pas toujours et partout, quoi que tu fasses et quoi qu'il arrive ?

— Oui, oui, je sais, fit distraitement Jean de Kermor.

La femme reprit :

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 15

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

VI

Il était froid déjà.

Il sembla se consulter quelques secondes, puis il se tourna vers le garçon.

— Allez me chercher le propriétaire de l'hôtel, tout suite.

— Oui, monsieur.

Le garçon s'élança comme une flèche dans le couloir.

Le docteur se dirigea vers la fenêtre qu'il ouvrit toute grande.

Puis, ayant aperçu un flacon de phénol sur une tablette il en aspergea la pièce.

Au bout de quelques minutes, le propriétaire de l'hôtel arriva tout effaré, accompagné de ses garçons.

— Vite, s'écria le médecin, faites-moi rouler cet homme dans le drap sur lequel il repose... Il ne faut pas songer à l'ensevelir... Puis, prévenez le médecin des morts... ou plutôt non... cela ferait perdre du temps... Il faut que la mise en bière ait lieu le plutôt possible, ce soir même ; puis, quand le corps sera enlevé, vous ferez désinfecter avec soin la chambre, le mobilier, la literie. En-

voyez chercher tout de suite de l'acide phénique...

Il faut en répandre partout...

— Bien, monsieur.

— Et la mise en bière au plus tard dans une heure...

— C'est très important pour vous, pour tout le monde...

Le médecin prit son chapeau.

— Mais monsieur, hasarda l'hôtelier, de quoi est donc mort cet homme ?

— De la petite variole noire...

IX

Il était près de huit heures quand Jean de Kermor descendit de la voiture qui le conduisait devant le passage des Thermophyles, à peine éclairé par deux maigres becs de gaz, qui avaient peine à percer le brouillard.

Il paya le cocher, fit une centaine de pas sur le pavé inégal et gluant, puis il pénétra dans une sombre allée aux murs humides, monta deux étages d'un escalier dont les marches crièrent sous ses pas et s'arrêta devant une porte, autrefois grise, maintenant brunie par la fumée et la boue noire du corridor.

Il fouilla à sa poche, mais il avait sans doute oublié la clef, il frappa trois coups de son doigt plié...

Un pas rapide se fit entendre à l'intérieur, puis la porte s'ouvrit, et une femme parut, une bougie à la main.

Cette femme était haute, brune, avait des traits d'une grande beauté et des yeux superbes.

La taille était svelte, le regard audacieux, les sourcils épais.

ouvrier est obligé de payer sa quote-part dans un budget écrasant, de supporter sa quote-part d'une dette invraisemblable et d'acquiescer sa quote-part des charges accumulées par le passé sur tous les objets possédés.

Or, le jaune ne paie rien de tout cela. Si notre paysan, pour ne pas mourir de faim, doit vendre les denrées qu'il produit à un prix qui hausse celui de la vie matérielle, c'est parce que sa terre, hypothéquée par des siècles de guerres et de troubles, vaut 2,000 francs l'hectare, tandis que le producteur asiatique ou américain cultive des espaces presque gratuits.

Alors, comment le travail européen, la denrée européenne, pourront-ils lutter lorsque s'ouvriront, sous l'effort de la vapeur, ces réservoirs immenses d'hommes, de travail et de denrées ? Le frère blanc européen, déjà entamé par le frère blanc américain, peut mourir de son reste. Il va être submergé par le frère jaune, et j'ai bien peur que le fracas de l'artillerie qui ébranle l'Extrême-Orient sonne, avec l'approche du vingtième siècle, le krach, la mort, la fin de la presqu'île européenne.

INFORMATIONS

Le Président de la République A L'HOPITAL DE LA PITIÉ

Le président de la République, accompagné du général Tournier, secrétaire général de la présidence, de M. Le Gall, directeur du cabinet, du commandant Lombard, officier de la maison militaire, a visité dimanche matin l'hôpital de la Pitié.

M. Félix Faure a parcouru toutes les salles, s'arrêtant au lit des malades, qu'il interrogeait sur leur état de santé et sur leur situation.

Avant de quitter l'hôpital, le président de la République a reçu le personnel médical et infirmier de l'établissement, dans le grand amphithéâtre.

Il a laissé en partant au directeur une somme de 300 francs, destinée à améliorer l'ordinaire des malades ou à secourir, à leur sortie, les convalescents les plus dignes d'intérêt.

Le prochain voyage Présidentiel

On sait que le Président de la République doit se rendre dans le centre de la France pendant les fêtes de la Pentecôte; ce voyage qui devait, à l'origine, ne comprendre que deux villes: Clermont-Ferrand, où a lieu un concours régional agricole, et Périgueux, où a lieu la grande fête de gymnastique, s'est singulièrement étendu.

Le Président quittera Paris le 28 à 4 heures du matin: cette heure un peu trop matinale a été choisie pour permettre au Président de la République d'arriver à Moulins à 11 heures, après un arrêt à Nevers. A Moulins, réception et visite de la ville, puis départ pour Vichy, où l'on arrivera à 6 heures et où le Président couchera. Là encore auront lieu des réceptions et un banquet.

Le 29, départ pour Clermont où l'on arrivera pour déjeuner, dans la journée, visite au concours, réceptions, etc.

Le 30, excursions aux environs, et notamment à Royat.

Le 31, départ pour Périgueux, où l'on n'arrivera que le soir à cause de divers arrêts, notamment à Tulle et Brives.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 50

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL
Par AUGUSTE VILLIERS

XXIV

DERNIER CRIME

Il sentait un sang chaud couler le long de son bras.

Circonstance fatale. Essoufflé par la course, il s'arrêta à la première clairière qui se présenta devant lui.

C'était précisément celle où Lesbroussard avait été assassiné. C'était celle où Bock le harcellait chaque fois qu'il le rencontrait.

Il voulait continuer son chemin ou plutôt sa course, mais il ne le pouvait.

Il se sentait épuisé. Un étourdissement le prit et il s'affaissa sur le sol au pied d'un arbre.

Il sentit qu'il allait s'évanouir, mais un bruit près de lui le fit revenir à lui.

Quel était ce bruit ? Il le sut bientôt.

Un animal s'avancait à pas lents, soufflant avec force, comme s'il eût été certain de retrouver la piste de celui qu'il cherchait.

C'était Bock ! Cyprien l'avait deviné car il ne le voyait pas. Il chercha machinalement une arme et

On passera la journée du 1^{er} juin et celle du 2 à Périgueux et l'on sera le 3 au matin à Bordeaux, où le Président visitera l'Exposition.

Départ de Bordeaux, le 4, avec arrêt à l'école Saint-Maixent et divers arrêts en gare notamment à Poitiers.

Le Président de la République sera rentré à Paris dans la nuit du 4 au 5 juin.

On lit dans le *Journal de la Dordogne* :

Samedi, sept wagons de la Compagnie d'Orléans qui doivent composer le train présidentiel à l'époque de la fête fédérale, ont circulé de Clermont-Ferrand à Périgueux et de Périgueux à Bordeaux.

Un grand nombre de personnes se sont rendues à la gare de Périgueux pour visiter ce matériel de luxe.

Ce train a stationné à Tulle quelques heures le même jour.

Le régime des boissons

Le conseil des ministres, réuni mardi, a arrêté des résolutions définitives au sujet de la réforme du régime des boissons.

Le projet adopté supprime le privilège des bouilleurs de cru; le droit de l'alcool est fixé à 175 francs; tous les droits sur les vins sont supprimés et remplacés par un droit unique de consommation.

Les impôts

Le rendement des impôts indirects, pour le mois d'avril, présente une plus value sur les évaluations budgétaires de 7,260,400 francs et une augmentation sur le mois d'avril 1894 de 953,600 francs.

A KIEL

L'état-major du cuirassé amiral le *Hoche*, qui se rendra à Kiel, est fourni par le cuirassé la *Victorieuse*, battant actuellement pavillon du contre-amiral Ménard, commandant en second l'escadre du nord.

Cet état-major sera vendredi prochain ainsi composé :

Chef d'état-major : MM. le capitaine de frégate Gaschard; aides-de-camp : les lieutenants de vaisseau Aubry et Bonis; mécanicien de division : le mécanicien principal Hamon; commissaire de division : le commissaire-adjoint Testard; médecin de division : le médecin principal Cogniard.

Tous les aspirants en service sur la *Victorieuse* passeront aussi vendredi sur le *Hoche*.

Berlin, 8 mai.

Le Parlement allemand a voté en troisième lecture, à l'unanimité moins les voix des socialistes, le crédit supplémentaire pour les fêtes de l'inauguration du canal de la mer du Nord à la mer Baltique.

L'Expédition de Madagascar

L'arrivée du général Duchesne

Paris, 7 mai, soir.

Le ministre de la guerre a communiqué au Conseil des ministres de ce matin, un télégramme du général Duchesne, daté de Majunga, 6 mai, 6 heures soir.

Dans cette dépêche, le commandant en chef du

corps expéditionnaire de Madagascar annonce son arrivée à Majunga. Il signale la bonne installation du sanatorium de Nossy-Kumba, qui fonctionnera vers le 20 mai. La voie fluviale est libre jusqu'au-Jelà de Bevo-Manka, les troupes arrivent dans de bonnes conditions et repartent sur Maravoay après deux jours de repos.

L'état sanitaire est bon dans les camps et sur les bateaux. Il y a eu peu de pertes d'animaux pendant la traversée. Les mulets résistent bien.

A Tananarive

Majunga, 6 mai.

A Tananarive, le désarroi est à son comble et, malgré une avalanche de proclamations, la défense paraît bien compromise. La disgrâce du premier ministre paraît de plus en plus probable; l'on s'attend à chaque instant à apprendre une révolution de palais. Le parti de la guerre est fort entamé; les Hovas, frappés par nos premiers coups, sont consternés; ils semblent avoir abandonné tout espoir et leur ardeur belliqueuse a fait place à l'abattement.

Les Sakalaves, que la peur seule retenait aux côtés des soldats de la reine, font partout défection.

A Mahabo, leur trésor sacré est tombé entre nos mains; si on le leur rend, ce qui est probable, nous n'aurons pas de plus solides auxiliaires. Chez les Aldahalos, les dernières levées s'enfuient par bandes et chaque jour de nombreux déserteurs se présentent à nos avant-postes.

Depuis le 20 mars, nous avons un éclairage régulier officiel au pétrole, en attendant la lumière électrique.

Les transactions commerciales ont repris de plus belle et, malgré l'état de guerre, les marchandises de l'intérieur arrivent ici en quantité; les arrivages portent surtout sur les gommes, la cire, le caoutchouc et l'huile palme.

Par contre, le commerce et l'importation du rhum sont momentanément suspendus, ce qui n'est, vraiment pas un mal; plus de cinquante boutiques sont déjà fermées.

Il ne se passe pas de semaine sans que des délégations de tribus montagnardes viennent présenter au quartier général leurs hommages et protester de la fidélité de leurs vallées; ce mouvement est intéressant à noter; ils repartent tous enchantés de l'accueil cordial et des petits cadeaux qu'on leur fait; c'est de la bonne politique.

Jusqu'à présent, aucun dégât n'a encore été fait aux maisons françaises de Tananarive, toujours gardées par la police; d'ailleurs le peuple se montre en toute circonstance plutôt porté en notre faveur.

Le traité Sino-Japonais

La fin du conflit

L'agence Havas reçoit de Yokohama la dépêche suivante :

La nouvelle annonçant que le Japon avait renoncé sans condition à occuper Liao-Toung, a été publiée officiellement.

St-Petersbourg, 7 mai

Le *Journal de St-Petersbourg* écrit :

Hier, nous avons publié une nouvelle qui aura dissipé toutes les appréhensions se rattachant à l'état des choses de l'Extrême-Orient.

Le Japon, sur les conseils amicaux de la Russie, de la France et de l'Allemagne, a renoncé à

mis ne tarderaient pas à le rejoindre.

Il fallait fuir.

Pour cela, il fallait dompter le chien, l'étrangler s'il le pouvait.

Il se baissa et attendit Bock, prêt à le saisir au cou.

Le chien revint vers lui, mais il avait changé de tactique où Cyprien avait changé de position.

Bock, au lieu de l'attaquer en face, le prit de côté et le saisit à la gorge.

Cyprien, surpris, tomba à terre.

Il se sentit perdu.

Bock fit alors entendre un aboiement suprême, comme un cri de triomphe, celui qu'Epaminondas avait entendu.

Et se ruant sur le misérable, il labourait sa gorge à coups de crocs, arrachant tout ce qu'il pouvait.

Cyprien ne se défendait plus que le chien arrachait toujours.

Ce devait être horrible ! C'est alors qu'arrivèrent Rousseau, armé d'une lanterne, Epaminondas, les deux autres gardes et les trois chiens.

Le brigadier éclaira la scène.

Bock, épuisé, allongé sur le flanc, léchait le sang de son ennemi.

Le sang d'un ennemi doit être bon.

— Trop tard ! fit Epaminondas, je crois bien qu'il est mort; j'aurais pourtant bien voulu voir tomber sa tête à la Roquette.

— Ainsi soit-il ! fit le père Rousseau, en faisant le signe de la croix.

Et tous les chiens hurlèrent à la mort.

annexer la presqu'île de Feng-Tien, nom japonais du Liao Toung. Les motifs de la démarche des trois puissances ont été exposés ici même. Nous nous abstiendrons d'y revenir.

Nous nous bornerons à constater, conformément à ce que nous disions il y a quelques jours, que la sage résolution prise par le vainqueur ne fait qu'assurer une situation qu'il doit à ses succès.

Cette résolution lui concilie l'estime des nations civilisées qui espèrent voir le Japon panser les plaies qu'occasionne une guerre, même victorieuse, reprendre bientôt l'œuvre d'organisation et de travail, grâce à laquelle ce pays apporte un appoint de plus en plus considérable au progrès universel.

Londres, 7 mai.

Le *Times*, dans sa seconde édition, publie la nouvelle suivante :

« Le bruit court que, comme compensation de l'abandon de sa réclamation pour la cession de la presqu'île de Liao Toung, le Japon recevra une indemnité de guerre additionnel de dix millions de livres sterling. »

Arrestation d'anarchistes en Belgique

Bruxelles, 6 mai.

La police de Bruxelles a arrêté hier soir Auguste Mathieu, anarchiste militant français, et Rémi Schoupe, frère de Placide Schoupe, l'anarchiste et cambrioleur belge bien connu.

L'arrestation a été faite au moment où les deux cambrioleurs étaient occupés à fracturer le coffre-fort de M. Vandeweghe, plumassier.

On se rappelle que Mathieu fut gravement compromis dans plusieurs attentats commis à Paris, notamment celui dirigé contre le Palais-Bourbon.

Terrible collision

Lorient, 8 mai.

Dimanche soir, le trois-mâts français le *Danube*, venant de Bordeaux, a été coulé dans le golfe de Gascogne par le vapeur anglais le *Woodlands*.

L'abordage a été des plus violents et cinq marins français ont disparu à la suite de cette catastrophe.

Le vapeur *Woodlands*, qui a des avaries sérieuses à son avant, s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer sa route.

Il a dû gagner en toute hâte Belle-Isle.

Le traître Dreyfus

Dreyfus est arrivé à la Guyane dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 mars, à 2 heures du matin.

M. Guégan monta avec le commandant du pénitencier sur la « Ville de Saint-Nazaire », pour prendre possession du condamné.

Le directeur fit comprendre à Dreyfus que toute rébellion ou insubordination de sa part serait réprimée avec la plus grande rigueur. Le traître qui a complètement perdu son air hautain et arrogant et dont les cheveux sont devenus tout gris, balbutia quelques mots.

Puis il prit une petite valise qu'on lui avait laissée durant le voyage, et péniblement il descendit dans le canot qui avait été amené au bas du navire et où l'attendaient les quatre surveillants qui sont chargés de ne le quitter ni jour ni nuit.

Le directeur et le commandant prirent place, à

XXV

CONCLUSION

Le lendemain, à sept heures du matin, le procureur de la République, le juge d'instruction, le greffier escorté de gendarmes, arrivaient à Brunoy comme ils l'avaient annoncé.

Ils se rendirent chez le notaire. Rien des événements de la nuit n'avait transpiré.

Epaminondas avait couché à la Faisanderie avec Bock.

La blessure de Mme Rousseau avait été examinée et reconnue peu dangereuse. L'arme avait rencontré l'os de l'épaule et avait dévié. Les chairs seules étaient en amas.

L'assassin avait mal pris ses mesures et dans l'obscurité on comprend qu'il avait pu se tromper de dix centimètres.

Donc après un premier pansement, on avait remis au lendemain matin pour aller chercher un médecin.

Quand au corps de Cyprien les gardes n'osèrent pas y toucher, voulant que la justice le trouve dans l'état où il était.

Au jour, M. Rousseau, Epaminondas et Bock partirent pour Brunoy et ils arrivèrent à peu près en même temps que les hommes de loi.

Epaminondas fit le récit de ce qui s'était passé; récit qui fut confirmé par Rousseau, garde assermenté qui devait être cru sur parole.

L'action de la justice n'avait plus d'intérêt.

(A suivre).

leur tour, dans une baleinière et l'on se mit en route pour l'île Saint-Joseph où l'on arriva quelques minutes après.

La case destinée à Dreyfus à l'île du Diable, n'étant pas terminée, l'ex-capitaine dut être en effet momentanément détenu à l'île Saint-Joseph, dans une méchante mesure occupée d'ordinaire par deux surveillants.

Trois jours s'écoulèrent ainsi et, le mercredi suivant, on le transporta avec le même cérémonial à l'île du Diable, dont l'accès a été interdit à partir de ce jour à quiconque n'a pas un ordre écrit, soit du directeur de l'administration pénitentiaire, soit du commandant du pénitencier.

La case du traître est bâtie sur le même modèle que toutes celles du pénitencier. C'est une petite maisonnette de bois posée sur des assises en pierres et ayant juste quatre mètres carrés.

Elle se compose d'une seule et unique pièce dans laquelle deux gardiens se trouvent toujours avec le condamné.

Quand Dreyfus sort, ces deux hommes l'accompagnent; quand il rentre, ils le suivent. La nuit, ils l'enferment dans sa case qui reste constamment éclairée et dont la porte est munie d'un guichet qui leur permet d'épier ses moindres mouvements.

Pour la nourriture, Dreyfus est traité exactement de la même façon que les soldats dans les colonies, exception faite pour le vin qu'il doit payer sur ses propres deniers — ce qui, entre parenthèse, ne doit pas le gêner beaucoup, attendu que 25,000 francs avaient été remis pour son compte au commandant de la « Ville-de-Saint-Nazaire ».

Naturellement, aucun travail ne lui est imposé. Bien mieux, on lui a refusé jusqu'ici papiers et crayons, et, comme on peut le penser, cette mesure inusitée n'est pas pour lui la moins douloureuse.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bibliographie

Vient de paraître, chez Hachette, la 3^e série des *Etudes de littérature et d'art*, par M. Gustave Larroumet, directeur honoraire des beaux-arts, 1 vol. in-16.

Cette série comprend : Le Théâtre d'Orange, Bernard Palissy; Watteau, Victor-Hugo; Alexandre Dumas; François Coppée; Paul Bourget; Anatole France; Marcel Prévost; Paul Déroulède; A. Dorchain; P. de Nolhac, conférences et conférenciers; Puvion de Chavannes; l'Art décoratif au XIX^e siècle; la Jeunesse et la science.

Nos compatriotes

Le conseil général de Constantine a clôturé ses travaux en adoptant, par 21 voix contre 2, un ordre du jour exprimant sa gratitude envers les députés du département pour les services qu'ils ont rendus au pays, et sa reconnaissance et son estime envers le préfet pour son administration dévouée aux intérêts qui lui sont confiés. On sait que le Préfet de Constantine n'est autre que M. Lascombes, notre sympathique compatriote, à qui nous sommes heureux d'adresser en cette circonstance nos plus sincères félicitations.

Nécrologie

Ce matin ont eu lieu les obsèques de sœur Marthe, née Lafon, sœur de charité de l'hospice de Cahors, originaire de Lyon, décédée à l'âge de 32 ans, après avoir bien servi Dieu, les pauvres et les malades. Aussi emporte-t-elle l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connue.

M. le Maire de Cahors et la Commission administrative de l'Hospice étaient à la tête du cortège.

Cours complémentaire de l'école des garçons

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une collection d'agrès et d'appareils pour l'enseignement de la gymnastique au cours complémentaire de l'école de Gourdon.

Concours régional agricole de Toulouse

Aux noms que nous avons déjà publiés des membres du jury du Lot, nous devons ajouter celui de M. Brugalières, conseiller général de Catus, délégué de M. le ministre de l'agriculture.

Syndicat agricole du Lot

Le Syndicat agricole du Lot, se réunira samedi 11 mai prochain, à trois heures précises du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sous la présidence de M. Rey.

Ordre du jour :

- 1^o Procès-verbal de la dernière séance;
- 2^o Rapport de la Commission sur les résultats obtenus de l'usage des engrais chimiques;
- 3^o Système douanier : loi du « Cadenas »;
- 4^o Ligue nationale bi-métallique.

Les grandes manœuvres

A l'issue des prochaines grandes manœuvres de la 33^e division d'infanterie, la concentration des

troupes se fera à Agen les 16, 17 et 18 septembre prochain. La division tout entière, composée d'environ 8,000 hommes, sera réunie dans cette ville.

C'est à Agen aussi qu'aura lieu vraisemblablement la revue finale de toute la division.

Banquet Typographique

Dimanche prochain, 12 mai, le *Syndicat Typographique de Cahors* fêtera la Saint-Jean-Porte-Latine, par un Banquet fraternel à l'Hôtel Soulié dit Margoutelle.

Prestation de serment

M. Dupuy, successeur de M^e Lacosse, avoué à Cahors, a prêté serment, lundi, devant le tribunal civil de Cahors.

Nomination d'huissier

On nous informe que M. Louis Bousquet, clerc chez M^e Lacaze, avoué à Cahors, vient d'être nommé huissier à Catus, en remplacement de M. Bouloumié, démissionnaire.

La Solde progressive des capitaines et assimilés

Le ministre de la guerre, vient en exécution de la loi des finances du 16 avril 1895, de soumettre à l'approbation du Président de la République un rapport sur la solde progressive des capitaines, assimilés, fonctionnaires et employés de grades correspondants.

On sait que les Chambres ont augmenté de 650,000 francs les divers chapitres concernant la solde, de façon à modifier l'ancienneté dans le grade de capitaine, qui donnait droit, jusqu'ici, à la solde progressive. A l'avenir, cette solde sera touchée dans les conditions suivantes :

Indemnité de monture non comprise, après douze ans de grade, 345 francs par mois; après cinq ans de grade, 285 francs par mois; avant cinq ans de grade, 255 francs par mois.

L'indemnité mensuelle de monture pour les capitaines est fixée à 15 fr. Il est probable que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 1895.

Le vote des douzièmes provisoires interdit, paraît-il, d'en faire remonter l'application au 1^{er} janvier. Lorsque la loi des cadres aura son plein effet, on aura en France 2,244 capitaines ayant plus de 5 ans de grade; 1,747 ayant plus de 8 ans et 837 ayant plus de 12 ans.

La dépense supplémentaire nécessitée par le relèvement du traitement des capitaines sera alors d'environ 1,033,000 fr.

En Allemagne, la solde des capitaines varie de 3,690 fr., capitaines d'infanterie de 2^e classe, à 7,620 fr., capitaines des régiments de la garde.

Animaux de réquisition

Classement en 1895 des chevaux, juments, mules et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

Itinéraire qui suivront les commissions :

Commission n^o 8. — 3^e Subdivision

— SUITE —

Canton de Figeac (Ouest). — Fons, 21 mai, 7 h. 1/2 m.; Fourmagnac, 21 mai, 8 h. m.; Camburat, 21 mai, 9 h. 1/2 m.; Lissac, 21 mai, 1 h. s.

Canton de Livernon. — Cambes, 22 mai, 7 h. m.

Canton de Figeac (Ouest). — Camboulit, 22 mai, 8 h. m.

Canton de Livernon. — Boussac, 22 mai, 10 h. m.

Canton de Figeac (Ouest). — Planioles, 22 mai, 3 h. s.

Canton de Livernon. — Corn, 24 mai, 7 h. m.; Ste-Eulalie-E. 24 mai, 8 h. 1/2 m.; Brengues, 24 mai, 10 h. 1/2 m.; Grèzes, 24 mai, 3 h. s.; Espédaillac, 25 mai, 6 h. 1/2 s.; Quissac, 25 mai, 9 h. m.

Canton de Labastide-Murat. — Caniac, 25 mai, 1 h. s.; St-Sauveur-la-Vallée 25 mai, 2 h. 1/2 s.; Soulomès, 25 mai, 4 h. s.; Labastide-Murat, 27 mai, 6 h. 1/2 m.; Beaumat, 27 mai, 9 h. m.; Vaillac, 27 mai, 10 h. m.; Montfaucon, 27 mai, 1 h. s.; Ginouillac, 27 mai, 3 h. 1/2 s.; Fontanes-Lunegarde, 28 mai, 7 h. m.

Canton de Livernon. — Reilhac, 28 mai, 9 h. m.; Durban, 28 mai, 1 h. s.; Flaujac, 28 mai, 3 h. s.; St-Simon, 28 mai, 6 h. 1/2 m.; Sonac, 29 mai, 7 h. 1/2 m.; Assier, 29 mai, 9 h. m.; Livernon, 29 mai, midi 1/2.; Reyrevignes, 29 mai, 2 h. 1/2 s.; Issepts, 30 mai, 6 h. m.

Canton de Lacapelle-Marival. — Le Bouysou, 30 mai, 7 h. m.; Le Bourg, 30 mai, 8 h. 1/2 m.; Rudelle, 30 mai, 9 h. 1/2 m.; Thémimettes, 30 mai, 1 h. 1/2 s.; Anglars, 30 mai, 3 h. s.; Aynac, 31 mai, 7 h. m.; Ruyres, 31 mai, 9 h. m.; Albiac, 31 mai, midi 1/2.; Issendolus, 31 mai, 1 h. 1/2 s.; Thémimes, 31 mai, 2 h. 1/2 s.; Leyme, 1^{er} juin 7 h. m.; Molières, 1^{er} juin, 8 h. 1/2 m.; Espéyroux, 1^{er} juin, 10 h. m.; Lacapelle-Marival, 1^{er} juin, 2 h. s.; St-Bressou, 4 juin, 7 h. m.; St-Maurice, 4 juin, 8 h. 1/2 m.; Labasthude, 4 juin, 9 h. 1/2 m.

Canton de Latronquière. — Sabadel, 4 juin, 1 h. s.; Montet-et-Bouzal, 4 juin, 2 h. s.; St-Médard, 4 juin, 3 h. 1/2 s.; Terrou, 5 juin, 8 h. m.; Gorses, 5 juin, 10 h. m.; Latronquière, 5 juin, 2 h. s.; Calviac, 6 juin, 9 h. m.; Soussceyrac, 6 juin, 1 h. s.; Sénailiac, 6 juin, 3 h. s.; Labastide-du-Haut-Mont, 7 juin, 7 h. m.; St-Hilaire, 7 juin, 8 h. 1/2 m.; Laurettes, 7 juin, 1 h. s.; St-Cirgues, 7 juin, 2 h. s.

Commission n^o 9. — 3^e Subdivision

Canton de Gramat. — Le Bastit, 15 mai,

7 h. 1/2 m.; Carluzet, 15 mai, 9 h. m.; Couzon, 15 mai, 1 h. s.; Rocamadour, 15 mai, 2 h. 1/2 s.; Gramat, 16 mai, 6 h. m.; Rignac, 16 mai, 2 h. s.; Alviac, 16 mai, 3 h. s.; Miers, 17 mai, 7 h. 1/2 m.; Padirac, 17 mai, 9 h. m.; Thégra, 17 mai, 10 m.; Lavergne, 17 mai, 2 h. 1/2 s.

Concours agricole des bas plateaux du Quercy

Dimanche a eu lieu le concours organisé par M. le docteur Bach, président du Comité agricole des bas plateaux du Quercy.

M. le préfet y assistait, ainsi que MM. le sénateur de Verninac, Talou député, Delport conseiller général, Drouhault, professeur départemental d'agriculture, etc.

Voici le tableau des récompenses qui ont été accordées :

Plantations de chênes truffiers : 1^{er} prix, 40 fr., Jean Bonnac, à Concots; 2^e, 30, Jean Célerié, à Concots; 3^e, 20, Pierre Andrieu, à Concots; 4^e, 15, Philippe Andissac, à Concots.

Race ovine (Agneaux). — 1^{er} prix, 35 fr., Flaujac, à Concots; 2^e, 30, Delpon, à Bouziès-Haut; 3^e, 25, Bach, à Concots; 4^e, 20, Fourès, à Laloge; 5^e, 15, M. Rames, à la Grézette.

2^e section, agnelles : 1^{er} prix, 25 fr., M. Rames, à la Grézette; 2^e, 20, M. d'Armagnac, à Couanac; 3^e, 15, M. Fraysse, à Escamps; 4^e, 12, M. Cagnac, à Pech-Rouge; 5^e, 8, M. Bach, à Concots.

2^e catégorie. — 1^{re} section, bœufs : 1^{er} prix, 50 fr., M. Ourcival, aux Lébratières; 2^e, 45, M. Couderc, à Saint-Martin; 3^e, 40, M. Lagarrigue, à Cami; 4^e, 35, M. Fourès, à Laloge; 5^e, 30, M. Bergougnoux, à Mazet; 6^e, 25, M. Conté, à Concots; 7^e, 20 (réservé).

2^e section (brebis). — 1^{er} prix, 35, M. Lafarguette, à Crégois; 2^e, 30, M. Fraysse, à Escamps; 3^e, 25, M. Planard, à Escamps; 4^e prix, 20, M. Fourès, à Laloge; 5^e prix, 15, M. Andrieu à Concots; 6^e, 12, M. Bonnac, à Fonjèrbie; 7^e, 8, M. Lagarrigue, à Cami; prix supplémentaires, 7, M. Miquel, à Concots; 7, M. Brugidou, à Bergant; 6, M. Castelnaud, à Concots.

Retour à l'envoyeur

Encore un soldat malade en Algérie, le jeune Guérin, à qui sa mère envoie quelques friandises et voit revenir le paquet avec cette suscription atroce : *Destinataire décédé le 22 avril*.

C'est la seconde fois en peu de jours. Qui donc est responsable de ces négligences horribles? Qui donc prend si peu de souci de prévenir les mères que leurs fils ne sont plus? Il serait temps qu'un exemple fût fait.

Agents des contributions indirectes malmenés

Agen, 6 mai.

Depuis quelque temps s'est fixée dans notre ville une brigade d'agents des contributions indirectes, qui précédemment opérait dans le Gers. Ces employés ne travaillent guère que la nuit, exerçant aux environs de notre ville, tantôt sur une route, tantôt sur une autre une surveillance très active sur les agissements des contrebandiers.

Malheureusement ils se trompent parfois et arrêtent de la façon la plus brutale les voitures passant à leur portée. Dernièrement ils arrêtaient ainsi dans les environs de l'hippodrome de Mes-trot un brave homme qui rentrait à Agen monté sur sa jardinière et lui causaient une belle frayeur.

La nuit dernière ils étaient en surveillance aux abords du pont de Pierre, près du hameau de Lasmounines. Ayant vu arriver trois charrettes ils crurent avoir affaire à des contrebandiers et brutalement sautèrent à la tête des chevaux. Les charretiers s'empressèrent de descendre et une véritable bataille s'engagea. Inférieurs en nombre, les agents du fisc firent usage de leurs armes, mais ils furent bientôt désarmés, terrassés et roués de coups.

Non contents de les avoir ainsi malmenés, les charretiers, ayant aperçu dans un fossé les bicyclettes des agents, les mirent sur la chaussée et les écrasèrent avec les roues de leurs véhicules, puis ils prirent la fuite.

Une enquête est ouverte.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 9 et 12 MAI

de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénélon*)

Little March, par redoublé	Dureau,
Si J'étais Roi, ouverture	Adam.
La Mascotte, fantaisie	Audran.
Polonaise de Concert	P. Vidal.
Bonsoir voisin, quadrille	X...

FAITS DIVERS

Empoisonnement du bétail par l'If

Il y a quelque temps, un agriculteur de l'Aisne attachait sa jument à une barrière près de laquelle se trouvait un if. L'animal après avoir ingéré les feuilles de cet arbuste tomba mort. L'autopsie pratiquée par un vétérinaire montra tous les organes intacts sauf l'estomac et l'utérus.

L'estomac avait sa muqueuse tuméfiée, rouge, ulcérée. L'utérus ainsi que les enveloppes fœtales étaient fortement congestionnés. Ce dernier fait s'explique par les propriétés abortives de l'if.

Si l'on donne quelques brindilles d'if à un lapin, l'empoisonnement et la mort surviennent dans l'espace d'une heure et demie, avec les symptômes suivants, lourdeur de tête, envie irrésistible de dormir, légères convulsions et la mort.

La pureté du sulfate de cuivre

Le « Cosmos » donne un moyen facile et pratique de chercher s'il se trouve du sulfate de fer mélangé au sulfate de cuivre.

On prend 5 centimètres cubes de solution aqueuse du sulfate à examiner, obtenue en dissolvant une partie de sulfate dans cinq parties d'eau, et on la verse dans un tube d'essai avec 5 centimètres cubes d'une solution d'acide salicylique au dixième dans l'éther.

Si le sulfate est pur les solutions ne changeront pas de couleur; mais s'il y a du sulfate de fer, on verra apparaître une belle couleur violette, dont l'intensité variera avec le quantum d'impureté.

Cette méthode a l'avantage de n'exiger aucun réactif coûteux et de pouvoir être confiée à des mains inexpérimentées.

Le vin de Quinium Labarraque, fébrifuge, tonique et digestif, est un réparateur des forces puissantes qui est administré avec le plus grand succès dans les convalescences des fièvres typhoïdes, fluxions de poitrine, suites de couches, etc.

Deux-Sèvres. Les Brousses, commune de Pouffonds par Melle, le 30 mars 1894. — Vos Pilules Suisses ont produit un très bon effet à ma mère, qui souffrait depuis longtemps de maux d'estomac; elle est complètement guérie. En foi de quoi je vous donne la présente attestation avec autorisation de la publier.

(Sig. lég.) MARTEAU CHARLS.

GRAISSE "EQUATEUR" Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES. C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

L'INSTITUT des BÉGUÉS de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le Bégaiement ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION le 10 juin DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

La belle propriété du Thérou, canton de Puy-l'Evêque. — Rapport et agrément — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Prés — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — Vins de premier cru. — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : 82 hectares

S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations sui-

vantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

nages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme : 1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 5 mai 1895 : Henri Germain : Maître Bernard. — Hector Malot : En Famille (suite). — André Theuriot : Mademoiselle Roche (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Charles Mérouvel : Mortel amour (suite). — Alexandre Boutique : Xavier Testelin (suite).

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Carton-

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	44 ^{fr}
	Départements	56	29	45
	Étranger...	62	32	47

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors)

La petite Carte de poche DU LOT

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS - pour éviter toute contravention de proscrire immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. et les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Pharm^{ie} DERBECQ, 24, rue de Charonne, PARIS



MALADIES DE LA PEAU

Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le D^r CAZENAVE, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc.

Dépôt Général à PARIS : Ph^{ie} FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Vente en Gros : Labélonye, 99, rue d'Aboukir, Paris

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

AVIS

MARTIN MARGERIE a acheté le fonds de commerce de Madame Angèle Montagne, à Luzech (Lot).

Les réclamations seront reçues jusqu'au 15 mai 1895.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

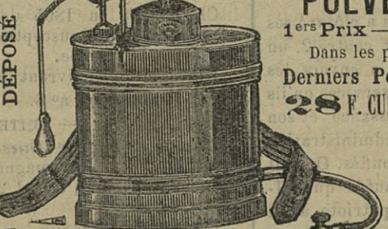
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les

AFFECTIONS DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES Plaies et Ulcères varicelleux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIRMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Ph^{ie} Aide-Major aux Hôp^{itaux} Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
 H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
 F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
 A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
 GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
 D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
 Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement et toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors



Le propriétaire-gérant : LAYTOU.